Objekttyp: **Advertising**

Zeitschrift: **Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile**

Band (Jahr): **32 (1985)**

Heft 5: **http://www.youtube.com/watch?v=0PDqT2lvXIc**

PDF erstellt am: **28.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

la Suisse centrale, la Suisse septentrionale et la Suisse orientale, accomplissent les tâches qu'un tel objectif exige. Les présidents de chacun des ces groupes de travail constituent ensemble le comité directeur de la Conférence qui a donc pour rôle de défendre les intérêts de ses membres face à la Confédération, à l'opinion publique et à d'autres institutions, dans le cadre de la défense générale. Aussi le contact personnel et professionnel entre ses membres représente-t-il l'une des conditions sine qua non de notre efficacité.

Bien que la population manifeste en général une opinion favorable à l'égard de la protection civile, certains milieux qu'il convient de prendre au sérieux n'hésitent pas à poser cependant telle ou telle question. Soucieuse d'objectivité, la rédaction de *Protection civile* a abordé ces sujets et cette initiative a été dans l'ensemble plutôt bien accueillie par ses lecteurs. Certaines voix s'élèvent néanmoins pour critiquer cette démarche et estimer que l'organe de l'Union suisse pour la protection civile ne devrait diffuser que des nouvelles positives. Quelle est à cet égard votre position personnelle et quelle est celle de la Conférence des directeurs des offices cantonaux?

Je crois pouvoir partir de l'hypothèse selon laquelle mon opinion personnelle rejoint celle de la majorité de mes collègues: si l'organe de l'Union suisse pour la protection civile ne devait publier que ce qu'on appelle des nouvelles «positives», cela dévaloriserait sans aucun doute son contenu. Une critique constructive est non seulement souhaitable, mais nécessaire.

> „Il est souhaitable et nécessaire que la protection civile puisse s'adapter aux conditions locales."

Evidemment, il existe aussi à la protection civile des sujets dits «délicats» qu'il convient d'aborder avec tout le tact désiré. Dans certains cas, il serait tout à fait recommandé de consulter auparavant l'instance compétente et concernée.

Dans de nombreuses sections de notre association, les directeurs des offices cantonaux mettent souvent la main à la pâte, comme c'est d'ailleurs le cas dans le canton de Schaffhouse. Quelle orientation doit, selon vous, prendre davantage l'USPC pour mener à bien sa tâche?

Une bonne et étroite collaboration des offices cantonaux avec les sections de l'Union suisse de la protection civile est à mes yeux une nécessité absolue. Il serait vraiment très regrettable que ce ne fût pas encore le cas partout, car nous devrions être capables de tirer sur la même corde. En ma qualité de Président de la Conférence, je suis régulièrement invité à prendre part aux assemblées du comité central de l'USPC. Bien que chacun soit de plus en plus pris par ses différentes responsabilités, il me paraîtrait intéressant de voir si la participation officielle d'un représentant de l'USPC à notre Conférence ne pourrait pas apporter quelque avantage. Je considère du reste que la démarche de notre association est dans l'ensemble juste. La revue, qui est actuellement davantage centrée sur les personnes astreintes à servir dans la protection civile devrait contenir des articles concernant un peu plus la population en général.

L'USPC a pour tâche, d'une part, d'informer le public sur la protection civile et, d'autre part, de défendre les intérêts des membres de la protection civile. Il résulte de ce double objectif un conflit d'intérêts qui, à mes yeux, concerne également un certain nombre de directeurs des offices cantonaux. Cela étant, vous arrive-t-il d'être confronté vous aussi, de temps à autre, à un dilemme?

Notre rôle est en premier lieu d'être au service du public. La protection civile doit s'insérer dans le cadre du droit en vigueur. La réalisation de la protection civile suscitera toujours de nouveaux désagréments ou difficultés. Seule une position claire et inspirée par le bon sens nous permettra de les maîtriser.

La dernière question concerne votre canton: Où en est actuellement le canton de Schaffhouse en matière de protection civile? Pouvez-vous nous dire où le bât blesse le plus?

On peut dire qu'en règle générale, le canton de Schaffhouse se trouve au centre de la protection civile. L'infrastructure que constituent aujourd'hui les constructions se situe à un stade tellement avancé que nous devrions selon toutes prévisions atteindre ce qu'on appelle la réalisation complète au début des années 90. Le nombre de places protégées correspond à l'heure actuelle à environ 90 % de cette réalisation complète. Il faut cependant admettre que notre canton ne présente évidemment pas, lui non plus, une répartition homogène. Ici comme ailleurs, c'est avant tout au niveau de l'instruction que le bât blesse. Nous mettons tout en œuvre pour améliorer la qualité ou, en d'autres termes, nous essayons d'éliminer autant que possible les passages à vide. Compte tenu du faible nombre d'instructeurs permanents, d'une part, et de l'effectif encore trop insuffisant de cadres motivés, d'autre part, cela reste pour l'instant une entreprise bien difficile. Je reste convaincu que nous atteindrons l'objectif que nous nous sommes fixé, pour autant que l'Histoire nous en laisse le temps. Pour conclure, j'aimerais faire une remarque: si même ne serait-ce qu'une petite partie de l'argent que les pouvoirs ont économisé ces dernières années – et continueront d'économiser ces prochaines années – dans le domaine des constructions pouvait être utilisée pour l'instruction (je pense là notamment à des améliorations sur le plan du personnel), nous serions en mesure de faire de grands pas en avant également dans ce secteur.

> „Ici comme ailleurs, c'est avant tout au niveau de l'instruction que le bât blesse."

...für die Bau-Austrocknung mietet man ihn schnell!

Vermietung und Verkauf: Telefon
G. Kull AG, 8003 Zürich 01 242 82 30
Zurlindenstrasse 215a 01 241 50 41